

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ÈS DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Condé-sur-Iffs sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
27.04.2023

publiée le 15.05.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 27
Titulaires 26
Suppléants 1
Pouvoirs 8
Votants 35

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Mme Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Richard MARTIN), Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alain BOHEME et Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Mme Nathaly MONROCQ

Délibération n° 2023 / 81

Objet : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Plan Local d'Urbanisme de Cagny : prescription de la modification n°1

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cagny a été approuvé par délibération du 24 novembre 2017. La commune de Cagny a sollicité la Communauté de communes, compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, afin d'adapter son document d'urbanisme de manière à prendre en compte les évolutions récentes et à venir de son territoire.

La modification du PLU de Cagny devra donc notamment permettre :

- D'instaurer une liaison paysagère entre l'ancien site industriel de la sucrerie et la commune voisine de Frénoeuville,
- D'inscrire les pistes cyclables, notamment autour de l'ancien site industriel de la sucrerie et en lien avec la commune de Frénoeuville, dans le document d'urbanisme,
- D'engager une réflexion sur l'aménagement global de l'entrée nord de ville le long de la RD613,
- D'organiser la maîtrise du foncier et des futurs projets urbains en lien avec les départs annoncés de plusieurs activités économiques de la commune.

Il convient donc d'engager la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cagny.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Val ès dunes ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cagny approuvé le 24 novembre 2017 et mis à jour le 9 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 25 avril 2023 ;

Considérant qu'il convient de faire évoluer le PLU de Cagny afin de prendre en compte les évolutions territoriales.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Engage la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cagny ;

↳ Autorise M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

↳ Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Nathaly MONROCQ



Pour le Président,
et par délégation,
la Vice-présidente,
Marie-Françoise ISABEL

